

ELECTIONS ETUDIANTES - CONSEILS D'ECOLE

05 et 06 mai 2026



Pourquoi ces élections ?

Les représentants étudiants siègeront dans les conseils d'école.

Ils participent aux décisions concernant :

- Les formations et les maquettes pédagogiques
- Les modalités de contrôle des connaissances
- La vie étudiante
- L'organisation de l'école
- Le budget de l'école

Durée du mandat : 1 an et 8 mois

Nombre de siège à pourvoir :

- Conseil de l'Ecole Centrale : 2 titulaires + 3 suppléants
- Conseil de l'ENSCL : 2 titulaires + 3 suppléants
- Conseil de l'ITEEM : 3 titulaires + 3 suppléants
- Conseil de l'IG2I : 2 titulaires + 3 suppléants



Comment déposer sa candidature ?

⚠ Pour candidater, vous devez avant tout vous constituer une liste avec d'autres volontaires.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une déclaration individuelle de candidature signée pour tous les membres de la liste
- La liste de candidature, avec le nom du délégué de liste (alternance femme/homme obligatoire)
- Si vous le souhaitez, une profession de foi

Modalité de dépôt :

- Par mail : pole.juridique@centralelille.fr
- Dépôt physique : Bureau A-012B de 8h à 12h et 14h à 16h

Date et heure limites de dépôt des candidatures : **Judi 16 avril**

⚠ Aucun dépôt hors délai ne pourra être accepté.



Modalités de vote

Mode de consultation : vote électronique

Date du scrutin : du **mardi 5 mai 2026 à 9h** au **jedi 6 mai 2026 à 16h**

- Lien de vote : <https://centralelilleinstitut.kercia.io>
- Identifiants envoyés le : **jedi 16 avril 2025**
- Assistance technique : 0805.03.10.21



Qui peut voter ?

Peuvent voter :

- Les étudiants régulièrement inscrits dans l'école interne concernée
- Figurant sur la liste électorale

♥ Vérifiez votre inscription sur la liste électorale :

ENT > J'ai besoin De > M'informer Sur > Elections étudiants > Elections mai 2026

Date de publication des listes électorales : **1er avril 2026**

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **29 avril 2026**



Mode de scrutin

Scrutin de liste plurinominal à un tour à la proportionnelle au plus fort reste

Mode de scrutin où les étudiants votent pour des listes complètes de candidats, dans lesquelles les noms doivent alterner une femme puis un homme (ou l'inverse), et les sièges sont répartis proportionnellement au nombre de voix obtenues par chaque liste, lors d'un seul tour, en attribuant d'abord les sièges proportionnels puis les derniers selon les plus grands restes de voix.



Qui peut se présenter ?

Peuvent être candidats :

- Inscrits administrativement dans l'école interne concernée au moment du dépôt de candidature



Besoin d'aide ?

Service organisateur des élections : pôle des affaires juridiques

Contact mail : pole.juridique@centralelille.fr



MOBILISEZ-VOUS : LES ÉLUS PORTENT VOTRE VOIX DANS LES DÉCISIONS !